

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 avril 2023

Délibération n° : 23-04-14

8.2 Aide sociale

**ADHÉSION À LA SOLUTION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
(C.O.F) D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-neuf mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD
Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED
Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

Étaient excusés

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphanie OTLET

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Caisse d'Allocation Familiale du Nord (C.A.F.) déploiera, à compter de mai 2023, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement, qui concernent l'ensemble des financements d'Action sociale tels que les prestations de service :

- Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E.) ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Périscolaire ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Extrascolaire ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Accueil adolescent ;
- Réseau Petite Enfance (R.P.E.) ;
- Lieu d'Accueil de Loisirs de Proximité (L.A.L.P.) ;
- Pilotage du projet de territoire ;

- Bonus Territoire Contrat territorial global (Ctg)

Et les subventions :

- Fonds « Publics & Territoires » (F.P.T.)

CONSIDÉRANT que la C.A.F. s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique et offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés.

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utilisées dans le cadre de la solution de signature électronique

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt déléguera, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et transférera les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité :

- Madame le Maire à signer l'adhésion de la commune de Petite-Forêt à la solution de signature électronique avec la C.A.F. des C.O.F. d'action sociale.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :12/04/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT